

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Salle des fêtes - 3 Rue de la Barre - 71160 Digoin, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 9 décembre 2025.

DÉLIBÉRATION N° DEL2025_133 - FINANCES VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET PRINCIPAL, DÉCHETS MÉNAGERS, SPANC, GÉMAPI, OFFICE DU TOURISME, MAISON DE SANTÉ, LIGERVAL ET ZAC DES MÛRIERS

La Communauté de Communes Le Grand Charolais est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité professionnelle unique qui a été créée le 1^{er} janvier 2017.

Le vote du budget à date avancée a été entrepris dès l'année 2022. Il s'agit d'une évolution dans les usages de la collectivité locale.

Cet usage se cumule pour la troisième année avec l'adoption de la nomenclature M57 pour les budgets concernés : budget principal – GEMAPI – Maison de santé – Ligerval – Zac des Mûriers et Office de tourisme.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2312-1,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DEL2024_081 en date du 6 novembre 2025 prenant acte du rapport d'orientation budgétaire (ROB),

Vu la délibération 2025_013 du 6 novembre 2025 concernant la dissolution du budget annexe Port de plaisance au 30 novembre 2025 et l'intégration des dépenses et des recettes au budget principal à compter du 1^{er} décembre 2025,

Considérant le débat d'orientations budgétaires (DOB) qui s'est déroulé le 6 novembre 2025,

Considérant l'avis favorable de la commission finances administration générale et mutualisation en date du 12 novembre 2025,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 20 novembre 2025,

Considérant la consultation du Conseil des Maires en date du 26 novembre 2025,

Considérant la note de présentation des budgets jointe en annexe,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

- D'adopter le budget primitif de la Communauté de Communes Le Grand Charolais et de ses budgets annexes pour l'exercice 2026 et de l'arrêter aux sommes décrites ci-dessous (opérations d'ordre comprises), conformément aux montants par chapitre indiqués dans les documents budgétaires annexés :

BP 2026	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL GENERAL 2026
Budget Principal	28 089 615,00	10 939 900,00	39 029 515,00
Déchets Ménagers	7 090 366,00	1 496 547,00	8 586 913,00
Spanc	236 950,00	23 000,00	259 950,00
Gemapi	189 100,00	90 000,00	279 100,00
Office de Tourisme Intercommunal	298 379,00		298 379,00
Maison de Santé de l'Arconce	73 225,00	34 905,00	108 130,00
Zac des Muriers	134 000,00	47 806,00	181 806,00
Ligerval	4 755 698,04	4 362 553,88	9 118 251,92
Total des Budgets	40 867 333,04	16 994 711,88	57 862 044,92

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à inscrire des subventions aux budgets annexes suivants :

- **281 379 € au budget Office de Tourisme intercommunal ;**
- **17 400 € au budget Maison de Santé ;**
- **68 000 € au budget ZAC des Muriers ;**

ainsi qu'une avance de 405 830 € au budget annexe Ligerval.

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : André COTTIN
Membres présents à la séance : 57	Votants : 62

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÈME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Hervé BERNIGAUD, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à André ACCARY, Cédric FRADET à Nicole GEORGES, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Bernard PLET à Myriam PEJOUX

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Guillaume CHAUVEAU, Nathalie COQUELIN, Gérard DUCHET, Fabien GENET, Stéphane JOURNET, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, André RIBOULIN, Patrick PAGÈS

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 15 décembre 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais